

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	39	30

PRESENTS 30  
POUVOIRS 0  
ABSENTS 9

Vote Pour : 30  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

BUREAU  
SEANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.*

**Présents : Mesdames et Messieurs**, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**, Thierno BAH, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Bernard MIRAMOND, Guy SANGIOVANNI, Gilles TURLAN.

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

**N°52\_2024DB**

**ACTES : 1.1.8**

**OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 02- Attribution des marchés relatifs aux « Travaux de création de la station d'épuration et mise en séparatif des réseaux de Saint-Urcisse »**

**Exposé des motifs**

Il s'agit de l'attribution des marchés relatifs aux « Travaux de création de la station d'épuration et mise en séparatif des réseaux de Saint-Urcisse », lancé en procédure adaptée du 28 juin 2024 au 26 juillet 2024. Les marchés ont une durée prévisionnelle de 18 mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service, et comprennent deux mois de période de préparation.

Ces travaux ont pour but la création d'un réseau de collecte et d'une station de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 80 eqH sur la commune de Saint-Urcisse.

**Le Bureau,**

Ouï cet exposé,

Vu les articles L 2123-1-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217\_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédures adaptées (MAPA), notamment les travaux d'un montant supérieur à 250 000 € HT et dans la limite de 2 500 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des seuils réglementaires,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 9 septembre 2024 en formation consultative,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **attribue** les marchés relatifs aux « Travaux de création de la station d'épuration et mise en séparatif des réseaux de Saint-Urcisse » aux entreprises suivantes :

**Lot n°1 Travaux de création d'un réseau d'assainissement sur les rues du presbytère, la rue du lavoir, la rue des abattoirs, la rue de la perche et la Grand rue**

Groupement :

SARL FONTANILLES TP (Mandataire)  
Lieu-dit Lacapelle  
81140 PUYCELSI

SARL CARME ET FILS  
180 ZA La Rivière 999  
81630 BEAUVAIS SUR TESCOU

Pour un montant estimé en offre variante de 396 040.94 € HT soit 475 249.13 € TTC

**Lot n°2 Travaux de création d'une station de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 80 eqH extensible à 160 eqH**

Groupement :

SAS MAANEO (Mandataire)  
Zone d'Activité du Terlon  
12 rue de l'Europe  
31850 MONTRABE

DSTP  
133 route de Saint-Genest  
81440 VENES

Pour un montant forfaitaire de 145 486.21 € HT soit 174 583.45 € TTC

- **autorise** le Président à signer les marchés.

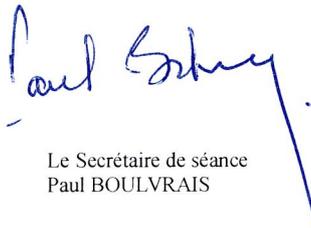


Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le **29 NOV. 2024**

- publication - mise en ligne  
Le **29 NOV. 2024**

Et/ou notification  
Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024



ID : 081-200066124-20241125-52\_2024DB-DE